



Droit de la famille : Ma fille refuse que je vois ma petite-fille

Par **Maryse75**, le **16/05/2019** à **15:13**

Bonjour,

Suite à une très grosse dispute avec ma fille il y a de cela 6 mois, elle refuse que je vois ma petite-fille.

Je ne peux avoir des photos d'elle que quand ma deuxième fille lui rend visite, et prend ma petite-fille en photo en cachette.

Je souffre beaucoup de cette situation et mon mari aussi.

Je trouve que [ce blog](#) est intéressant mais je ne trouve pas les réponses précises pour mon cas...

J'aimerais savoir si un grand-parent a un droit de visite sur ces petits-enfants ? Si oui, comment faire appliquer ce droit ? Est-ce que l'on est obligé de passer par un avocat et le tribunal ? J'aimerais éviter pour ne pas envenimer les choses.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **16/05/2019** à **15:31**

Bonjour,

Aucun droit, seul compte le droit de l'enfant à entretenir, éventuellement, des relations avec ses grands-parents.

Il faut alors passer par la case "justice" pour obtenir un éventuel droit de visite et hébergement.